

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 n°41/2015

DATE DE CONVOCATION : 3 décembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :
SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :
AVIS SUR LE PROJET

L'an deux mille quinze et le dix décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

10 membres présents : Claude CODORNIU, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Pascale MARIOT.

8 procurations : Jean-Paul SCHEMBRI à Christiane SALSEGNAC, Jean-Luc MOREL à François CHATELARD, Sébastien GARCIA à Marie-France MONTOSSON, Cédric LIGNON à Jacqueline GLEIZES, Martine ROUBY à Claude CODORNIU, Simon WEICKMANN à Bénédicte FOURCAULT, Pierre VERA à Elie PUIG, Christine CHORIN-MONIE à Virginie GALLAND.

1 absente : Carole SARDA.

Secrétaire de séance : Elie PUIG

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	18	Abstention :	0
Votants :	18	Contre :	0

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des orientations du nouveau Schéma présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, par M. le Préfet de l'Aude le 7 octobre 2015.

Il indique que le Code Général des Collectivité Territoriales prévoit que le projet «est adressé pour avis aux Conseils Municipaux des communes qui disposent d'un délai de 2 mois pour donner leur avis».

Il propose au Conseil de rendre un avis sur les modifications du territoire contenues dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui lui a été notifié par M. le Préfet de l'Aude.

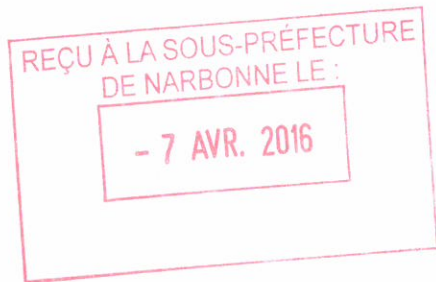
Ce projet intéresse la Commune de MOUSSAN par l'intégration de 12 communes de la Communauté de Communes des Corbières à la Communauté d'Agglomération du GRAND NARBONNE à laquelle nous appartenons.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre à l'unanimité un avis favorable sur le Schéma Départemental tel que présenté.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 7/4/16
et de sa publication le 7/4/16



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Claude CODORNIU